

Malentendus, incompréhensions et accords dans la gestion de la biodiversité

R. Larrère¹, P. Fleury²

La biodiversité est devenue une norme positive pour l'action, ce qui modifie la problématique de la protection de la nature. Mais les différents acteurs n'en ont pas la même représentation, ce qui est souvent source de malentendus ou de blocages. Dans ce contexte, comment peut-on entrer dans une dynamique et aboutir à la construction de compromis ?

RÉSUMÉ

La biodiversité invite à des débats ouverts, à des controverses : elle est évaluable à différents niveaux d'organisation du vivant, et on juge des actions sur leurs conséquences mesurables et non sur des principes. Lorsque chacun prend au sérieux les aspirations et contraintes des autres acteurs, un compromis devient possible et des convergences peuvent être constatées. Quelques exemples concernant les espaces prairiaux et pastoraux montrent comment la diversité biologique s'est trouvée en discussion entre des gestionnaires de l'environnement et différentes catégories d'usagers, et comment malentendus, incompréhensions mais aussi convergences et compromis se construisent et évoluent. Les avantages et les difficultés qu'il y a à se placer sur le terrain de la biodiversité en matière de gestion et de préservation de la nature sont enfin présentés.

MOTS CLÉS

Biodiversité, gestion du territoire, pratiques des agriculteurs, sociologie.

KEY-WORDS

Agricultural practices, biodiversity, land management, sociology.

AUTEURS

1 : INRA, ESR, 65 Bd. de Brandebourg, F-94205 Ivry-sur-Seine cedex ; larrere@ivry.inra.fr

2 : SUACI-GIS Alpes du Nord, 11 rue métropole, F-73 000 Chambéry ; fleury.gis@wanadoo.fr

Introduction : gérer la biodiversité modifie la problématique de la protection de la nature

Que la biodiversité soit devenue une valeur positive, une norme pour l'action et un critère d'évaluation des évolutions repérées modifie profondément la problématique de la protection de la nature. D'abord, la biodiversité concerne différents niveaux d'organisation du vivant : on se préoccupe de la diversité génétique des populations, de la diversité spécifique des groupes fonctionnels (peuplements, niveaux trophiques, communautés végétales et animales), de la diversité fonctionnelle des systèmes écologiques, de l'hétérogénéité des paysages (c'est-à-dire des mosaïques d'écosystèmes). Elle inclut aussi la prise en compte de la diversité génétique des cultivars et des races d'animaux domestiques, entérinant qu'il n'y a pas de frontière infranchissable entre milieux naturels et espaces mis en valeur. Préserver la diversité biologique invite ainsi à se préoccuper de la nature, y compris dans les campagnes cultivées de façon intensive, et même en milieu urbain ou périurbain. Autant de raisons de penser qu'elle conduit à définir de nouveaux objectifs aux politiques de l'environnement.

L'intérêt porté à la diversité biologique s'inscrit dans **un contexte scientifique nouveau**. Il est contemporain du développement d'une écologie dynamique, qui n'est plus focalisée sur les équilibres naturels, mais qui considère que tous les milieux résultent d'une histoire, celle des perturbations naturelles ou d'origine anthropique qu'ils ont subies. Compte tenu de l'hétérogénéité des conditions abiotiques (climat, sol, hygrométrie, etc.), les diversités biologiques présentes sur un territoire donné sont le produit d'un régime de perturbations. Conjointement, **la biodiversité**, à tous les niveaux d'organisation du vivant où on la peut définir, **favoriserait les capacités d'adaptation** de ce niveau **aux modifications de son environnement**. C'est à ce titre qu'il serait souhaitable de la préserver. Enfin, prendre en considération la diversité biologique revient à adopter une conception nouvelle du rôle des interventions humaines dans la nature. En effet, si la mise en valeur contemporaine des ressources de la planète est, de ce point de vue, préoccupante, les activités humaines ne sont pas nécessairement nuisibles à la biodiversité. En témoignent les innombrables variétés et races, créées, sélectionnées par l'empirisme attentif des sociétés rurales dites «traditionnelles». En témoigne aussi le bocage, construction humaine par excellence : sous le climat tempéré de l'Europe de l'ouest, il est biologiquement plus riche que la plupart des milieux naturels.

La biodiversité, ainsi définie, n'est pas menacée par l'activité des sociétés humaines en tant que telle, mais par la standardisation des systèmes de production, des techniques, des comportements, des mœurs et des cultures. Bref, ce qui apparaît en cause est la destruction des agricultures vivrières par la mondialisation des échanges marchands, et la diffusion auprès des élites sociales de l'*American way of life*. Si bien que l'on ne saurait se donner pour objectif de protéger la biodiversité sans vouloir aussi se donner celui de cul-

tiver la diversité des comportements individuels, des pratiques sociales et des cultures locales.

Protéger la nature ne revient donc plus à geler une nature sauvage, maintenue à l'abri des interventions humaines. Au contraire, **préserver, dans la biodiversité, la «capacité évolutive» des processus écologiques implique de maintenir des pratiques** (LARRÈRE, 1999). Ainsi, dans les pays d'Europe occidentale, du fait de la configuration est / ouest des barrières naturelles à la recolonisation forestière après les grandes glaciations du Quaternaire, ce sont les formations herbacées qui présentent la plus grande diversité spécifique. Or, ces végétations ne peuvent subsister que si le pâturage maintient un régime de perturbations évitant la «fermeture» du paysage par le développement de peuplements forestiers. Sous les climats européens, préserver la biodiversité suppose ainsi de préserver des activités pastorales.

1. Pourquoi a-t-on adopté la biodiversité comme une norme pour l'action et un critère d'évaluation des pratiques ?

■ La construction de la diversité biologique comme norme positive

A l'issue de négociations complexes impliquant scientifiques, experts, politiques, lobbies, industriels, ONG et écologistes, 153 pays ont signé en 1992, à la Conférence de Rio, une convention sur la biodiversité. Quelles que soient les limites des engagements pris, cette convention représente une légitimation politique -et internationale- de l'objectif de préserver la diversité biologique, qui devient un enjeu global pour l'avenir de la planète, justifiant l'élaboration d'une politique supranationale (CHAUVET et OLIVIER, 1993).

Les scientifiques ont adopté cette notion avec enthousiasme. On peut y voir une stratégie implicite des sciences biologiques, confrontées au prestige et aux appétits des sciences de l'univers. Telle qu'elle a été définie, la diversité biologique pourrait permettre d'unifier les sciences de la vie, sous la bannière de la plus reconnue et de la mieux dotée (en postes et en crédits, du seul fait des espoirs de profits qu'ont fait naître les biotechnologies) d'entre elles : la génétique. Son intérêt pour l'avenir de l'humanité est à l'origine d'un ambitieux programme de recherche internationale, susceptible de dynamiser l'enseignement et la recherche. Les généticiens y auraient vu le moyen d'affirmer leur prééminence sur l'ensemble des sciences de la vie ; les écologues, la possibilité de récupérer les postes et les crédits qui leur faisaient cruellement défaut.

Mais, au-delà de ces stratégies, **les scientifiques** ont de bonnes raisons de se préoccuper de l'évolution de la diversité biologique. Ils **s'accordent pour affirmer qu'il y a extinction**, et qu'elle excède, par son ampleur et par son rythme, toutes celles qui sont intervenues au cours de tout le processus d'évolution. Les activités humaines en seraient responsables. On explique cette érosion par un ensemble

complexe de causes enchevêtrées : prélèvements excessifs, destructions systématiques des «nuisibles», déboisement des forêts ombrophiles tropicales, pollutions d'origine agricole ou industrielle, urbanisations et infrastructures qui fragmentent les habitats. Quels que puissent être les dommages que peut entraîner pour la vie humaine cet appauvrissement de ressources naturelles, on tend à penser qu'il y a là un mal en soi, que rien ne justifie. Les espèces qui disparaissent résultent de processus évolutifs qui se sont déroulés sur des millions d'années. Or, **ce qui disparaît est irremplaçable**. Il y a un décalage, intuitivement choquant, entre des activités qui correspondent à des intérêts à court terme et leurs conséquences irréversibles. Ce qui est en cause, ce n'est pas que les hommes aient modifié à leur profit les mécanismes de la sélection naturelle. Mais on est en droit de se demander s'il est prudent de porter atteinte à une diversité qui est à la fois le résultat de l'évolution au cours des âges et la matière sur laquelle travaille la sélection naturelle. En fin de compte, au nom de quel droit pourrions-nous contribuer à l'extinction d'espèces qui sont, tout comme nous, issues de ce processus d'évolution ?

Si **les environnementalistes**, au-delà de leurs divergences, **ont de même adopté la biodiversité comme norme positive** c'est qu'elle se trouve justifiée dans toutes les éthiques environnementales. L'anthropocentrisme donne de bonnes raisons de la préserver, dans la mesure où elle constitue un ensemble de ressources utilitaires, scientifiques, mais aussi esthétiques, pour l'humanité actuelle comme pour les générations futures. Accordant une valeur intrinsèque à tous les êtres vivants, le biocentrisme invite à ne porter atteinte aux organismes que lorsque l'on est dans la nécessité de le faire (pour se nourrir, pour se protéger). Il s'est traduit dans le droit par l'interdiction (stipulée dans la loi de 1976) de prélever, tuer, mutiler, détenir ou vendre tout spécimen des espèces inscrites sur une liste limitative d'espèces protégées. Enfin, si l'écocentrisme ne se préoccupe pas des individus mais des populations, des milieux et des paysages, il entend juger de la pertinence des actions humaines selon leurs conséquences sur les systèmes écologiques. Dans la mesure où elle est favorable aux capacités d'adaptation des systèmes écologiques, la diversité biologique est, pour l'éthique écocentrique, un critère de discrimination des comportements judicieux et des attitudes répréhensibles (LARRÈRE, 2000). Ainsi la préservation de la biodiversité peut être le terrain d'un compromis entre ces différentes éthiques qui ne cessaient de polémiquer.

C'est pour cet ensemble de considérations -utilitaires, scientifiques, esthétiques et éthiques- que **la Conférence de Rio a officiellement accordé à la biodiversité une «valeur intrinsèque»**, ce qui signifie qu'il convient de la respecter en tant que telle et pas uniquement pour les ressources que l'on en peut exploiter. A la suite de cette convention, des lois (par exemple la loi Barnier de 1995), des directives européennes (directives «Oiseaux» et «Habitats») ont traduit le respect de la biodiversité dans le droit. Des politiques sectorielles (par exemple la PAC et la loi d'orientation agricole de 1999) ont pris en considération cet objectif. Ceci confère aux gestionnaires d'espaces protégés, mais aussi à des acteurs de l'aménagement rural de plus en plus nombreux, la mission de favoriser le maintien de la biodiversité dans les territoires sur lesquels ils exercent leur compétence.

■ Du rôle social de la diversité

Mais la diversité biologique n'a pas seulement bonne presse dans les milieux spécialisés. S'il en est ainsi, c'est sans doute en raison de ses connotations sociales. Dans les arènes où l'on discute de diversité biologique, il nous a souvent semblé que celle-ci sert moins à caractériser des communautés biotiques ou à évaluer des itinéraires qu'à justifier un désir mutuel de faire coexister, sous la même rubrique, des objectifs différents ou d' enrôler, sous la même bannière, des intérêts plus ou moins compatibles. Chacun peut justifier que l'on fasse place à son désir, ou à ses prérogatives, au nom de la légitimité du divers. La diversité biologique serait alors **une métaphore de la diversité sociale des intérêts et des passions**. On s'y référerait ainsi souvent pour indiquer sa volonté de concilier des préoccupations étrangères les unes aux autres (et parfois même hostiles).

Une autre raison de la faveur sociale de la diversité biologique tiendrait aussi à l'idée selon laquelle la diversité biologique est associée à la diversité des pratiques et des modes de vie. Il y aurait donc convergence entre la préservation de la diversité biologique et celle de la diversité culturelle. Cela fait de la biodiversité un argument supplémentaire contre la mondialisation.

Non seulement **la diversité biologique invite à rechercher des compromis** entre des aspirations divergentes et des usages différents mais elle **conduit**, en outre, **à des débats ouverts**, à des controverses. D'abord parce que **l'on juge des actions sur leurs conséquences mesurables** (ce qui permet de rectifier les erreurs) **et non sur des principes**. Ensuite parce qu'**elle est évaluable à différents niveaux** d'organisation du vivant et qu'une action favorable au niveau d'une population ne l'est pas nécessairement au niveau d'un habitat ou d'un complexe d'écosystèmes (et *vice versa*). Mais en dépit des malentendus et des prétentions concurrentes à parler au nom de la diversité biologique, on ne peut pas lui faire dire n'importe quoi et l'on peut espérer aboutir, à terme, à un accord sur ce qui lui convient objectivement (LARRÈRE, 1997).

2. Malentendus, incompréhensions, convergences et compromis

Parce que les différents acteurs n'en ont pas la même représentation, parce qu'elle peut être définie à différents niveaux d'organisation du vivant, la biodiversité est source de malentendus, qui peuvent conduire à des blocages et des incompréhensions, mais aussi à une dynamique pouvant aboutir à la constatation de convergences et à la construction de compromis. On se propose de le vérifier sur quelques exemples.

Nous n'évoquerons que pour mémoire (le thème en a été traité dans l'article d'I. MAUZ et de J. RÉMY, dans cet ouvrage) les «mauvaises herbes», les «nuisibles», et les prédateurs, comme le loup, qui conduisent à des situations d'incompréhension entre agriculteurs, éleveurs ou chasseurs d'une part, gestionnaires et/ou écologistes militants de

l'autre. Souvent, toute recherche de compromis est alors dénoncée de part et d'autre, et l'on assiste même à un blocage sur des stratégies d'affrontement camp contre camp. En revanche, nous nous proposons d'insister sur des cas où un objectif de préservation de la diversité biologique s'est trouvé en discussion entre des gestionnaires et différentes catégories d'usagers.

■ La fermeture des paysages

Il est fréquent d'entendre affirmer qu'il y a consensus au sujet du maintien de milieux ouverts. Militeraient en leur faveur des considérations relatives à la diversité biologique, comme la volonté des éleveurs de permettre au bétail d'accéder à l'herbe. S'inscriraient au débit de la fermeture des paysages, le fait qu'elle porte, aux yeux des gens du lieu, les stigmates de la déprise agricole et que les touristes n'apprécient guère des campagnes «ensauvagées» de la sorte. Les choses sont en fait un peu plus compliquées.

D'abord, pour beaucoup, les milieux ouverts sont des milieux naturels, alors que gestionnaires, écologues et éleveurs savent bien que ce sont des milieux entretenus par les activités pastorales. Ensuite, les touristes et les habitants non exploitants apprécient plus qu'on ne serait tenté de le penser les paysages qui comportent des ligneux (GUISEPELLI, 2001 ; TRIVELLY, 2004) et donc les paysages en voie de fermeture. Ils comprennent mal pourquoi gestionnaires, écologues et éleveurs s'obstinent à détruire ces ligneux (surtout lorsqu'ils utilisent le feu ou des moyens mécaniques). Enfin, **s'il y a accord entre éleveurs et gestionnaires**, y compris sur la pratique des feux courants contrôlés, **il repose sur un malentendu : les premiers entendent préserver un espace «propre» quand les seconds veulent des milieux «ouverts», favorables à la diversité biologique.** Que les éleveurs fassent revenir le feu trop souvent pour assurer un bon accès des animaux à l'herbe et le gestionnaire s'y opposera parce que cette pratique conduit à appauvrir le parcours en sélectionnant quelques plantes pyrophiles (DUMEZ, 2004). De même, le gestionnaire préconisera sur une parcelle d'une cinquantaine d'hectares des «écobuagés» tournants n'excédant pas chacun une dizaine d'hectares, de sorte à disposer d'une mosaïque de milieux divers. Alors que les contraintes des éleveurs (les moments opportuns pour allumer un feu maîtrisable sont relativement rares et les sapeurs pompiers ne sont pas toujours disponibles) les conduisent à brûler d'un coup toute la parcelle.

■ Le rumex

Plante nitrophile qui envahit les aires de repos des bovins sur les alpages, le rumex est présent dans des associations ayant une très faible diversité végétale. **Alpagistes et gestionnaires des parcs de haute montagne sont d'accord pour détruire cette plante. Mais** ils le sont **pour des raisons fort différentes.** Pour les éleveurs, qui appréhendent la végétation du point de vue de leurs bêtes, le rumex est tout simplement immangeable. Or, il pousse sur les endroits les plus enrichis de fumure, ceux où l'on pourrait avoir une herbe abondante. En

outre, ces plages de rumex font «sale». Les gestionnaires voient plutôt dans le rumex le symptôme d'une mauvaise utilisation des parcelles pâturées et une plante envahissante dont l'habitat présente une faible diversité biologique (végétaux et insectes). Il y a donc bien convergence et l'on est à la recherche d'un accord sur les méthodes les plus adéquates pour éliminer le rumex. A supposer que celles-ci soient mises en œuvre, et que l'on assiste à l'élimination pure et simple des plages de rumex, le malentendu sur lequel s'est opérée la convergence est susceptible de produire un conflit : les éleveurs voudront se débarrasser totalement de cette «mauvaise herbe» alors que les gestionnaires désireront préserver certaines associations parce que le rumex fait partie de la diversité biologique des habitats. Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse d'école car, de toute évidence, il sera très difficile d'éliminer totalement cette plante.

■ Le trèfle des rochers

Cet exemple concerne l'élaboration du plan de gestion d'un alpage, dont l'objectif fut d'associer à l'utilisation pastorale, la protection du tétras-lyre¹ et celle du trèfle des rochers². C'est au nom de cet objectif que les gestionnaires de la réserve naturelle dans laquelle se situe l'alpage ont rencontré le couple d'éleveurs qui l'utilisent, du 15 juin à la fin septembre, avec un troupeau de quelques deux cents brebis.

Le trèfle des rochers pousse sur les moraines de la partie supérieure de cet alpage, entre 2 200 et 2 500 mètres d'altitude. S'en faisant les porte-parole, les **gestionnaires de la réserve** et du parc national voisin craignaient que le piétinement des moutons n'ait des conséquences néfastes en déchaussant les touffes. Pour éviter une fragilisation des stations de trèfle, ils souhaitaient donc empêcher tout contact entre la plante et le troupeau. Les **éleveurs** ayant accepté de discuter, la négociation leur a permis de reconsidérer leur plan de pâturage et d'en concevoir un nouveau qui, tout en assurant la protection des stations de trèfle, est mieux adapté à l'engraissement de leurs agneaux que ne l'était l'ancien. Le projet (qui a été financé) résulte de débats très pragmatiques au sujet des différentes alternatives envisageables, et de leurs conséquences techniques, économiques et sociales. Pour chaque solution envisageable ont été prises en compte, du point de vue des éleveurs, la conduite du pâturage, la charge en travail supplémentaire, les compensations financières, mais aussi les relations avec leurs «collègues», plutôt hostiles à la présence de la réserve naturelle. Tout en se préoccupant de l'insertion des projets dans le plan de gestion de la réserve, les gestionnaires ont pris en considération le coût de l'opération, leur désir de réaliser un exemple de co-gestion, celui

1 : Oiseau gallinacé, emblématique de la montagne et dont les effectifs sont en constante diminution, principalement parce que les paysages en mosaïques végétales qu'il affectionne tendent à se «fermer» du fait de la déprise agricole et des difficultés rencontrées par les éleveurs pour entraver la progression des ligneux sur les alpages.

2 : *Trifolium saxatile*, espèce prioritaire inscrite sur le livre rouge de la flore menacée de France. Le trèfle des rochers affectionne les moraines à proximité des glaciers.

d'améliorer leurs relations avec des «gens du lieu»... mais certes pas avec tous les «gens du lieu».

Il en résulte un **plan de gestion** qui, tout en assurant que les moutons n'iront plus désormais jouer les estivants dans les moraines au risque de déchausser les trèfles, correspond aux aspirations des éleveurs. Ceux-ci ont construit, avec les gestionnaires de la réserve et du parc, un système qui améliore la conduite du troupeau et permet, en particulier, d'éviter la divagation des bêtes (et leur rencontre avec des troupeaux voisins) et, pour le volet tétras-lyre, de limiter l'enrichissement (FLEURY *et al.*, 2003). Globalement, les éleveurs ont saisi l'occasion de cette négociation pour pérenniser le pastoralisme dans un alpage auquel ils sont sentimentalement attachés et qui, de leur point de vue, appartient autant à leur patrimoine qu'à un patrimoine local. **Chaque partenaire semble avoir pris en considération dans sa propre rationalité les problèmes de l'autre.** Le couple d'éleveurs reconnaît que la protection du trèfle et des tétras présente un intérêt, même si ce n'est pour eux qu'un «petit plus» conduisant à justifier l'utilisation pastorale de leur alpage. Quant aux gestionnaires, ils admettent que l'un de leurs principaux soucis concernant la réserve est désormais de prendre en compte les difficultés de gestion pastorale des alpages (et, en particulier, les contraintes de travail).

Il y a donc eu accord. Mais **il est resté un point sur lequel le débat n'a pas été tranché. Ce fut même une condition de la construction du compromis.** Au début de la négociation, les alpagistes se sont aussi posés en porte-parole du trèfle des rochers. Selon eux, le trèfle, loin d'être pénalisé par le piétinement des ovins comme le pensent les gestionnaires, serait, au contraire, aidé par leur fumure puisqu'il vit dans un milieu minéral très pauvre. On avait donc là deux conceptions de ce qui convient au trèfle, entre deux porte-parole de la plante, susceptibles de revendiquer chacun une certaine légitimité. Mais elles ne sont pas entrées en conflit : **chacun**, en tout état de cause, **a préféré considérer que ce qu'il pensait être le bien du trèfle n'était qu'une hypothèse et qu'il n'en était, en fin de compte, qu'un interprète imparfait.** Il a donc été décidé de suspendre la controverse sur les causes de fragilisation du trèfle et de mettre en place un suivi de ses effectifs. Ainsi, l'évolution constatée dans les prochaines années, permettra au trèfle de s'exprimer (au travers des comptages), de trancher la controverse suspendue et de peser directement dans les décisions ultérieures.

Conclusion

Se placer sur le terrain de la diversité biologique présente **de nombreux avantages** :

– Les actions sont entreprises en fonction d'objectifs que l'on peut négocier et combiner à d'autres objectifs lorsqu'ils sont conciliables, comme c'est le cas avec l'utilisation pastorale des pelouses sèches, des landes et des alpages. Elles pourront être évaluées selon les résultats constatés. On sort ainsi de la confrontation entre des pétitions de principe et de l'opposition entre l'exercice d'activités humaines et un prin-

cipe de naturalité qui valorisait jadis les processus naturels par rapport aux évolutions impulsées par les usages humains et qui entendait protéger la nature des hommes.

- Se placer sur le terrain de la diversité biologique, c'est sans doute aller au devant de controverses. Chaque acteur, en fonction de ses objectifs, de son expérience, de son savoir, peut prétendre se faire le porte-parole légitime des éléments de la diversité biologique qui font l'enjeu de la négociation. Ne pas craindre ces controverses, tout en sachant les suspendre jusqu'à plus ample informé, conduit à des solutions plus stables que de se contenter d'un compromis ambigu ou d'un vague consensus.

- La recherche de compromis dans les objectifs poursuivis implique, si l'on veut éviter les malentendus, que chacun comprenne les représentations, mais aussi les aspirations et les contraintes de tous les autres acteurs concernés. Elle invite à les respecter, sans pour autant les adopter.

Mais, se placer sur le terrain de la diversité biologique, c'est aussi se trouver confronté à **des difficultés non négligeables** :

- **Les moyens disponibles** : Appréhender la diversité biologique à tous les niveaux où on peut la définir est une vue de l'esprit. Bien évidemment, il n'y a pas assez de généticiens des populations pour étudier la diversité intraspécifique, même pour les espèces les plus menacées ; en outre, il s'agit d'études lourdes exigeant des moyens financiers qui font cruellement défaut. Si la diversité spécifique pose moins de problèmes, c'est parce qu'elle est en général évaluée par des naturalistes amateurs, très souvent bénévoles... et ceci d'autant plus que la systématique n'est pratiquement plus enseignée et que les instituts techniques et les organismes de recherche ne recrutent plus de systématiciens. Mais on se trouve alors prisonnier de la façon dont ces naturalistes militants se représentent ce qui doit être préservé dans la diversité spécifique, à savoir les espèces qui, de leur point de vue, sont « remarquables » et susceptibles d'être menacées par les activités humaines. En outre, en dépit de la mobilisation de ces naturalistes, il est **impossible de procéder à une évaluation de la diversité biologique globale** : on doit se contenter d'évaluations portant sur certains groupes taxonomiques, sans être certain qu'il s'agit bien de bons indicateurs de la diversité spécifique globale. En ce qui concerne enfin l'évaluation de la biodiversité au niveau des habitats et des paysages, il faut admettre que l'écologie du paysage et la biologie de la conservation sont encore très peu développées en France et que l'on manque de spécialistes.

- **Le temps disponible** : Nous vivons dans un contexte où tous les acteurs sont pressés. Les scientifiques le sont : on exige d'eux qu'ils rendent un rapport scientifique à l'issue du contrat (soit 3 à 4 ans après sa signature) et ils sont tenus de publier régulièrement dans de bonnes revues. Les gestionnaires sont tout aussi pressés : non seulement ils craignent que, sans intervention de leur part, des processus irréversibles ne s'enclenchent, mais ils sont aussi tenus de justifier leur action, presque en continu, auprès de leurs instances d'évaluation. L'impatience des éleveurs est aussi grande, habitués qu'ils sont

(avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides) à des interventions techniques efficaces à court terme. Compte tenu des contraintes économiques qui pèsent sur eux, ils espèrent obtenir rapidement les résultats escomptés. Or, **les modifications de la diversité biologique sont lentes** et il faudrait bien souvent attendre dix, voire quinze ans et plus pour évaluer une action quelconque. Il y a donc nécessairement tension entre les attentes des acteurs impliqués et le temps nécessaire à l'obtention de résultats ayant un sens du point de vue écologique. Ainsi, les pistes de ski «reverdiées» avec des espèces qui couvrent vite le sol et le protègent de l'érosion, mais qui ne sont pas autochtones, se distinguent longtemps des prairies alentour. Mais, si elles sont soumises à la même pression de pâturage, la végétation autochtone reprend le dessus au bout d'une trentaine d'années et la piste reverdie se fond dans la trame des prairies du versant (DINGER et BEDECARRATS, 2000). Du point de vue de la diversité biologique, on ne fera donc pas la même évaluation de l'opération quelques années plus tard et au bout de deux ou trois décennies.

– **Un apprentissage difficile** : Discuter des objectifs d'une action en faveur de la diversité biologique ne va pas de soi. Il faut parvenir à comprendre des représentations, des valeurs, des passions parfois qui vous sont étrangères, et il faut «faire avec». Il faut **savoir entrer en controverse et pouvoir en sortir par des compromis** (et non par la victoire d'un point de vue sur tous les autres). Il faut ensuite que chaque acteur puisse porter et défendre ces compromis dans son propre monde social. Le risque de se trouver alors isolé et contesté est loin d'être négligeable. Prendre en compte la diversité biologique n'impose pas seulement l'apprentissage de négociations entre environnementalistes, militants associatifs, agriculteurs, usagers, chasseurs, élus locaux, etc. Cela conduit aussi à **une remise en cause des modèles sur lesquels tous ces acteurs raisonnaient jusqu'alors leurs pratiques**. Les tensions sont alors vives entre ceux qui acceptent ce réexamen et ceux qui le refusent.

Ces difficultés rendent **nécessaire une incitation claire des pouvoirs publics en faveur de projets concertés**. S'il en a bien été ainsi au départ (avec la directive «Habitats», les dispositions de la nouvelle PAC, la loi d'orientation agricole et l'instauration des CTE), force est de constater que les acteurs locaux qui se sont engagés, avec plus ou moins de réticences, dans de telles aventures, sont pris aujourd'hui d'une certaine lassitude. Les financements n'arrivent pas, les dossiers, complexes et lourds, suivent de telles tribulations (entre services locaux et administrations centrales, entre Paris et Bruxelles) que les décisions sont toujours en suspens, un, deux, trois ans après l'accord. On arrête les CTE, qui avaient exigé de longues négociations et mobilisé des spécialistes pour présenter et défendre les dossiers. On entend remplacer ces «usines à gaz» par des CAD qui doivent bénéficier, en principe, de procédures simplifiées. Mais les CAD tardent à se mettre en place ; les crédits qui leur sont alloués ne permettent guère d'embrasser de vastes ambitions, et les critères d'élection ayant changé, bien des projets de CTE ne rentrent pas dans le nouveau cadre (si bien qu'il faut abandonner ou tout reprendre à zéro). En fin de compte «l'usine à gaz» a été remplacée par une centrale nucléaire. Ceux qui, suivant les sollicitations en faveur d'une gestion concertée de la diver-

sité biologique, se sont engagés dans un processus de négociation et qui ont pris le risque de se couper de leur monde social, ne voyant rien venir, se laissent décourager par la lourdeur tatillonne des procédures et par la versatilité d'une action publique qui tarde pour le moins à tenir ses promesses.

Travail présenté aux Journées d'information de l'A.F.P.F.
«La biodiversité des prairies. Un patrimoine - un rôle fonctionnel»,
les 23 et 24 mars 2004

Remerciements : Ce travail d'analyse a été réalisé dans le projet «Biodiversité : atout et/ou contrainte de développement pour l'agriculture des Alpes du Nord ?». Ce projet, conduit dans le cadre du Groupement d'Intérêt Scientifique des Alpes du Nord, bénéficie du soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (programme de recherche «action publique, agriculture et biodiversité»), de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et des Conseils généraux de Haute-Savoie et Savoie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHAUVET M., OLIVIER L. (1993) : *La biodiversité - Enjeu planétaire*, Paris, Le sang de la terre.
- DINGER F., BEDECARRATS A. (2000) : *Etude de l'évolution et du fonctionnement des sols reconstitués en altitude au niveau des pistes de ski, ainsi que de la dynamique de reconquête de ces espaces par les espèces natives*, CEMAGREF-Grenoble, Rapport remis au Ministère de l'Environnement (programme Recréer la nature).
- DUMEZ R. (2004) : *L'herbe et le feu dans le parc national des Cévennes. Pratiques de gestion et modes de catégorisation des éleveurs et des gestionnaires*, thèse de doctorat, Muséum National d'Histoire Naturelle.
- FLEURY P., LARRÈRE R., DORIOZ J.M., GUISEPELLI E., JULLIAN C., BIRK C. (2003) : «GESTION CONCERTÉE DE LA BIODIVERSITÉ, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL EN MONTAGNE», *MONTAGNES MÉDITERRANÉENNES*, n° 18, 65-74.
- Guisepelli E. (2001) : *Le paysage comme objet et outil de négociation des actions de développement dans les Alpes du Nord*, thèse de doctorat, université Paris I, UMR/LADYSS CNRS.
- LARRÈRE R. (1997) : «Biodiversités», Larrère C. et Larrère R. éd., *La crise environnementale*, INRA Editions, 145-159.
- LARRÈRE R. (1999) : «Diversité biologique et gestion des parcs et des réserves», Berlan-Darqué M. et Larrère R. éd., *Sciences sociales et espaces protégés*, Paris MATE, 79-94.
- LARRÈRE R. (2000) : «La loi sur la protection des espèces sauvages : des mesures inefficaces, inadéquates... et pourtant bien utiles», *Economie Rurale*, n° 260, 126-134.
- TRIVELLY E. (2004) : *Quand les moutons s'en vont... Histoire et représentations sociales du boisement des pelouses sèches du sud-est de la France*, Publications de l'Université de Provence, Aix en Provence, 263 p.

SUMMARY

Misgivings, misunderstandings and agreements regarding the management of biodiversity

Biodiversity has taken on a positive aspect in activities, so that the problems of the protection of nature have been deeply modified, with different aims and different approaches. Is a dynamic action under these circumstances possible, and can a compromise eventually be reached ?

Biodiversity leads to open debates and to controversies. This is due in the first place to different actors having different representations of it, which often leads to misunderstandings or to blocks. It is also due to the fact that biodiversity can be estimated at different levels of organization of life, and that an action favourable at the level of a population is not necessarily so at the level of a habitat or of an ecosystem complex. If each of the actors involved takes into consideration the aims and constraints of the others, a compromise becomes possible and convergences will appear. A few examples are given, taken from pastoral environments, showing how biological diversity was the object of discussion among environmentalists and various categories of users, and how misgivings and misunderstandings arose, but also how convergences and compromises were found and did evolve. Lastly, the advantages and difficulties are presented that appear when biodiversity enters the field of management and that of nature conservation.